



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 18 FEVRIER 2026 - N° 2026/04

L'an deux mille vingt-six, le 18 février, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 1^{ère} ordinaire à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 04 février 2026

Date d'affichage : 19 février 2026

Nbre de Conseillers : 19

En exercice : 19 Présents : 13 (dont 2 pouvoirs) Votants : 15 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Carine MOULY, Marc LIONARD, Didier MOUCHEBOEUF, Christophe METREAU, Raymond NUVET et Simone ARAMET

Excusés : Marie BERNARD, Sophie BRODUT, Gaëtan BUREAU (donne pouvoir à Olivier CHARRON), Claire LEGER (donne pouvoir à Julien MOUCHEBOEUF)

Absents : Nathalie CHATEFAU et Claude NEREAU

Secrétaire de séance : Ghislaine GUILLEMAIN

OBJET : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le comptable public n'a pas pu recouvrer des titres concernant des impayés. Les titres en question ne pourront être recouvrés.

Le comptable propose l'effacement de la dette d'un montant total de 788€ suivant un état récapitulatif annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- **DECIDE** l'admission en non-valeur pour créances irrécouvrables d'un montant total de 788€. La dépense sera effectuée sur l'article correspondant du budget primitif 2026 de la commune
- **DECIDE D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire

Julien MOUCHEBOEUF

La Secrétaire de séance,

